

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Cité des métiers :

En avant pour l'édition 2018 !

Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) :

Un bon compromis fédéral et un projet cantonal consensuel

constructionromande :

La politique de la concurrence au centre des préoccupations

Editorial



Olivier BERTHEN
Vice-Président FMB

Le secteur de la construction vit des périodes troublées avec notamment une grève générale dans le Gros œuvre qui a paralysé notre canton les 16 et 17 octobre derniers, une situation conjoncturelle contrastée qui voit les volumes s'envoler mais les prix et les marges demeurer sous pression, ainsi qu'une relative déstructuration du marché, alimentée par une forte concurrence extérieure et des pratiques plus inavouables de travail au noir, de dumping et de concurrence déloyale.

Mais même dans cet environnement difficile, les entreprises, PME et artisans, gardent un cap: celui de la formation professionnelle. La transmission des savoir-faire aux jeunes générations, la formation continue de la main-d'œuvre, la qualification des adultes sont autant de défis et d'objectifs qui appellent des efforts, lesquels ne se démentent pas année après année. Mais rien ne serait possible sans une revalorisation constante de nos professions, qui évoluent

rapidement, gagnent en technicité et en modernité, bénéficient de conditions de plus en plus attrayantes et d'un intérêt sans cesse renouvelé.

Ainsi, pour la 6ème fois, l'industrie de la construction participera très activement à la Cité des métiers et des formations et sera une des attractions de cette manifestation exceptionnelle, qui déroulera ses fastes du 20 au 25 novembre 2018 à Palexpo.

Démonstrations ludiques par des apprentis, leurs employeurs et leurs enseignants, explications détaillées, familiarisation avec des professions, avec les techniques, avec les outils, avec les matériaux, concours de métiers, autant de raisons de venir sur le stand Avenir-Bâtiment (www.avenir-batiment.ch).

Les métiers du bâtiment gagnent à être connus. Ils s'inscrivent pleinement dans le développement durable, auquel ils contribuent activement. Aujourd'hui, ils dessinent demain ! Il serait bon que les autorités s'en souviennent lorsqu'elles sélectionnent des entreprises dans le cadre de soumissions publiques et ne se concentrent pas exclusivement sur le prix.

La Cité des métiers, l'expo : du 20 au 25 novembre 2018 à Palexpo

Née en 2001 d'une initiative commune entre l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG), l'Office pour la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) et la Communauté Genevoise d'Action Syndicale (CGAS), la Cité des métiers, l'expo tiendra sa 6ème édition du 20 au 25 novembre à Palexpo.

Destinée en premier lieu aux jeunes entre 13 et 18 ans, la Cité des métiers, l'expo a pour mission de présenter la diversité des métiers et formations aux écoliers, dans le but de les aider à choisir une voie professionnelle. L'une des particularités du salon est de favoriser l'interactivité, les rencontres et les échanges entre les jeunes visiteurs et les formateurs, les professionnels ainsi que les apprentis des divers domaines représentés.

A Genève, 1 apprenti sur 5 est formé dans le domaine du bâtiment

Soucieuse de la pérennité des métiers qu'elle représente, la Fédération genevoise des métiers du bâtiment participe à la *Cité des métiers, l'expo* depuis sa toute première édition. A Genève, le domaine de la construction est le secteur qui compte le plus grand nombre d'apprentis. En effet, en 2017, ce sont près de 1'000 jeunes qui ont fait le choix de rejoindre les métiers du bâtiment. Des apprentissages et formations sont proposés dans 24 filières : de constructeur/constructrice de routes à électricien/électricienne en passant par installateur/installatrice sanitaire et plâtrier/plâtrière. Le domaine du bâtiment offre des revenus intéressants dès la première année d'apprentissage et bénéficie d'un fort taux d'employabilité.

Avec Avenir-Bâtiment, construisons demain !

Bien que les places de travail soient garanties, à l'heure du tout digital et de l'intelligence artificielle, les métiers du bâtiment doivent plus que jamais se démarquer afin de séduire celles et ceux qui constitueront la relève de demain. C'est en poursuivant cet objectif commun que les associations professionnelles des métiers du Gros œuvre, du Second œuvre et des métiers techniques du bâtiment se réunissent à la *Cité des métiers, l'expo* sur un espace dédié de 1'000m², le stand Avenir-Bâtiment.



Edition 2015

S'il est vrai que la variété et la qualité des formations proposées sont essentielles, le Président du Pôle construction de la *Cité des métiers, l'expo*, Serge von Siebenthal, rappelle que les entreprises et les patrons occupent également un rôle clé dans l'accueil des futurs travailleuses et travailleurs. La transmission d'un savoir-faire solide et éprouvé, la mise en place d'un cadre d'apprentissage adapté, mais aussi l'accès à la formation continue, contribuent indéniablement à l'attractivité de nos métiers.

Mieux construire pour mieux vivre

Que le bâtiment soit destiné à un usage public ou privé, les notions de durabilité des matériaux, de respect de l'environnement et de bien-être cohabitent désormais encore plus qu'avant. Hôte d'honneur de la *Cité des métiers l'expo*, l'ONU rappelle avec ses 17 objectifs du développement durable que chacune et chacun peut, à son échelle, contribuer à la préservation des ressources communes et de la santé.

Les métiers du bâtiment, à travers les Conventions collectives de travail (CCT), s'engagent en veillant à la santé et à la sécurité de leurs collaboratrices et collaborateurs, en encourageant le développement des compétences via la formation et en offrant une rémunération équitable et attractive.

Ils mettent également en œuvre des techniques et matériaux durables pour des constructions respectueuses de l'environnement, avec notamment pour finalité une diminution de la consommation en énergie.

Métiers humains, concrets et de terrain, les professions du bâtiment ne cessent d'innover ; car s'il est bien une qualité qui leur est propre, c'est la capacité à adapter leurs compétences, savoir-faire et techniques aux évolutions industrielles, environnementales et culturelles de notre société.

Retrouvez et découvrez les métiers du bâtiment sur le stand Avenir-Bâtiment, du 20 au 25 novembre 2018 à Palexpo.



La FMB remercie chaleureusement les institutions et entreprises qui soutiennent le stand Avenir-Bâtiment en 2018 :

Les communes de : Anières, Bardonnex, Bernex, Chancy, Collonge-Bellerive, Cologny, Lancy, Meinier, Meyrin, Satigny, Vernier, Versoix, ainsi que : Groupe Mutuel Assurances SA, HG Commerciale, Jérôme SA, Montant Matériaux, Promatériau SA, Société Privée de Gérance SA (SPG), SUVA.

www.avenir-batiment.ch - www.cite-metiers.ch

Réforme de l'imposition des entreprises

La réforme de l'imposition des entreprises prend forme. Le 28 septembre, les Chambres fédérales ont adopté la version définitive du projet, appelé dorénavant Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Le cadre fédéral désormais connu, Genève a présenté son projet cantonal. Si celui-ci est accueilli globalement favorablement, certaines questions restent en suspens, s'agissant notamment des mesures parallèles de financement de la formation professionnelle.

Rappelons brièvement le contexte. Le système fiscal suisse prévoit actuellement des régimes d'imposition des entreprises différenciés. Certaines sociétés sont ainsi imposées selon des statuts fiscaux différents des autres entreprises, se traduisant par une imposition réduite. Dans le langage courant, il est souvent parlé d'entreprises « multinationales » pour les décrire, bien que ce terme soit quelque peu réducteur. Dans le détail il s'agit principalement des cas suivants :

- Une société holding, qui a comme activité principale la détention et la gestion de participations ;
- Une société d'administration dite « de domicile », qui n'a que son siège dans le canton et n'y déploie qu'une activité administrative et non commerciale ;
- Une société d'administration dite « mixte », qui n'exerce en Suisse qu'un rôle subsidiaire, ses activités étant essentiellement orientées vers l'étranger.

Ces statuts fiscaux permettent à la Suisse d'être compétitive pour la création de telles sociétés, qu'elles soient suisses ou étrangères. Mais ils sont contestés au niveau international et ne correspondent plus aux normes en vigueur. La réforme de l'imposition des entreprises vise donc à supprimer ces statuts tout en adaptant le droit fiscal afin de permettre à la Suisse de conserver une bonne attractivité sur le plan mondial. L'enjeu est de taille : les recettes fiscales tirées de ces sociétés représentent la moitié des recettes de la Confédération issues de l'imposition des bénéfices et un septième des recettes cantonales.

Le premier projet, RIE III, a échoué dans les urnes en 2017. Le Conseil fédéral a donc proposé un nouveau projet, le PF17, au printemps 2018. Les Chambres fédérales en ont débattu et ont décidé de le lier à des mesures de financement en faveur de l'AVS, d'où la nouvelle appellation RFFA.

Il appartient maintenant aux cantons d'adapter leur droit fiscal en fonction. Genève a ainsi présenté son projet mi-octobre. À l'époque de la RIE III, Genève avait déjà proposé un projet cantonal présentant, entre autres éléments, un taux d'imposition unique du bénéficiaire fixé à 13.49% (contre 24.2% et 11.6% actuellement, respectivement pour les sociétés ordinaires et à statut) et diverses mesures d'accompagnement financées par les entreprises et, parfois, par l'Etat (développement de l'accueil préscolaire, renforcement de la formation professionnelle initiale et continue, aide en faveur de l'emploi, etc.).

Le projet adapté par le Conseil d'Etat évolue quelque peu. Le taux d'imposition unifié passe de 13.49% à 13.79%, soit un taux identique à celui choisi par le canton de Vaud. De même, afin de limiter l'impact immédiat du projet sur les finances publiques, la plupart des mesures d'accompagnement sont abandonnées, à l'exception de la mesure en faveur des structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil familial.

Le projet remanié vise avant tout le consensus politique. En choisissant un taux d'imposition plus élevé, le Canton tient compte des craintes exprimées quant aux possibles pertes fiscales induites par la réforme. Les entreprises à statut verront leur contribution fiscale augmenter significativement. De même, en alignant son taux d'imposition sur celui du canton de Vaud, Genève tient compte de la nécessité de conserver une bonne attractivité fiscale pour toutes les entreprises. Soulignons à ce titre que pour les entreprises genevoises ordinaires, cette réforme constitue une bonne nouvelle sur le plan fiscal, leur permettant de régater avec leurs concurrents outre Versoix et au-delà. Surtout, en permettant au canton de conserver son attractivité, ce taux permettra de sauvegarder les milliers d'emplois générés par la présence sur son sol des entreprises actuellement à statut.

Une inquiétude demeure cependant : l'abandon des mesures d'accompagnement en faveur de la formation professionnelle (cours interentreprises, etc.). Les besoins en la matière sont avérés et réclament une réponse qu'il conviendra de définir rapidement, une fois la RFFA actée. Mais pour les entreprises, il est aussi très important que la réforme genevoise ne renchérisse pas le coût du travail en prévoyant davantage de prélèvements « compensatoires » sur la masse salariale. Par rapport à la situation initiale (RIE III), les nouvelles mesures en faveur de l'AVS présentes dans le volet fédéral de la réforme se traduiront déjà par une hausse des cotisations des entreprises et des employés. Il convient donc de ne pas surcharger le bateau.

En conclusion, les projets fédéral et cantonal semblent être de bons compromis. La FMB suivra de près les débats à venir au Grand Conseil et invite les Députés à confirmer une réforme nécessaire et équilibrée.

Transport et évacuations des déblais terreux, décharges.

Par Richard MAURY, Comité de la Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction (FGFC)

Depuis de nombreuses années, notre canton connaît un manque chronique de lieux de stockage définitif pour les matériaux de terrassement non pollués. Lorsqu'ils ne sont pas recyclables, ces déblais provenant de nos chantiers genevois de construction et de génie civil peinent à trouver un exutoire à Genève.

En l'absence de capacités de stockage suffisantes à Genève les différents acteurs genevois de la construction sont souvent contraints de faire appel à des acteurs français qui disposent eux sur leur territoire de ces volumes de décharge manquant cruellement à Genève.

Cette situation présente cependant plusieurs aspects fortement dommageables pour notre économie locale notamment en matière d'emplois mais encore et aussi en termes d'écologie.

On le comprend aisément, lorsqu'une entreprise de construction genevoise sous-traite ses évacuations de matériaux terreux vers des lieux de stockage étrangers ce ne sont plus des transporteurs suisses qui interviennent ; le spectre du chômage touche les transporteurs genevois alors que le flux financier du coût de ces transports sort définitivement de notre économie.

Au-delà de cet effet négatif sur nos emplois et l'économie de notre canton il y a un autre impact important souvent méconnu de la population, l'éloignement des sites de stockage et décharges en France ; il est très courant d'exporter ces matériaux terreux à plus de 100 kilomètres de notre frontière dans la plaine de l'Ain, dans la vallée de l'Arve et de l'autre côté du Jura, ce qui pose un réel problème d'écologie.

Nous le savons, le problème n'est pas simple à dénouer, le paradigme consistant à prétendre qu'il faut promouvoir le recyclage de ces matériaux pour en diminuer le volume est vertueux et a son importance mais il ne suffira pas à lui seul à le résoudre.

Peut-être faudrait-il que les Communes genevoises soient moins réticentes à recevoir sur leur territoire les éventuels lieux de stockage en projet que le canton a identifiés ?

Peut-être faudrait-il aussi débroussailler un peu (beaucoup) l'arsenal législatif autant fédéral que cantonal autour de la notion de déchets pour désigner de simples matériaux terreux, ceci afin de faciliter la création de ces aires de stockages à Genève, à proximité des chantiers genevois ?

En l'absence de mesures rapides c'est tout un pan de l'économie locale qui se meurt avec son cortège de dommages humains en termes d'emploi et de formation professionnelle.

Bien qu'il ait été interpellé à plusieurs reprises par les associations professionnelles, notre canton n'a pas encore été en mesure d'apporter des solutions satisfaisantes. Il a adopté de nouvelles bases légales, notamment l'article 30A LGD, mais il n'y a pas de constat d'amélioration sur le terrain.

Les associations membres de la Fédération des Fournisseurs de la Construction (FGFC) espèrent vivement que de réelles mesures efficaces soient prises rapidement par les autorités compétentes pour pallier à cette pénurie.

FGFC

Fédération Genevoise
des Fournisseurs
de la Construction

Un bouclier, un impôt dépassé et un conflit de 10 ans

Par Julie UDRY, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la Suisse est un des derniers pays d'Europe à encore imposer la fortune. La liberté est laissée au canton d'en fixer le taux. Genève, comme à son habitude, se distingue des autres cantons par le plus haut taux d'imposition de Suisse.

L'impôt sur la fortune est un prélèvement individuel, appliqué non pas sur un revenu ou une transaction, mais sur le patrimoine. Il est calculé en fonction de la valeur de tous les biens d'un individu.

Le Tribunal fédéral a défini la notion d'impôt confiscatoire comme un impôt qui touche le noyau essentiel de la propriété privée en vidant le patrimoine de sa substance ou empêchant sa reconstitution.

Du principe d'interdiction de l'imposition confiscatoire, a découlé l'adoption par plusieurs cantons d'un mécanisme correctif dit « bouclier fiscal ». Il détermine un montant de charge maximale acceptable pour le contribuable.

Le bouclier fiscal genevois limite l'imposition cumulée cantonale et communale sur le revenu et la fortune d'un contribuable à 60% de son revenu net imposable. En y ajoutant l'impôt fédéral direct, on arrive à un taux maximum total de 71.5%.

Dès lors, le bouclier fiscal protège les contribuables d'un impôt confiscatoire.

La gauche genevoise remet en question son existence avec le dépôt de neuf projets de loi tendant à sa suspension ou même pire, à son abrogation.

Il faut rappeler que depuis son adoption par le peuple en 2009, ces partis n'ont cessé de le combattre. Heureusement, jusqu'à présent le bouclier n'a pas cédé et protège encore de manière active les détenteurs de patrimoine.

Les entrepreneurs sont particulièrement touchés par l'impôt sur la fortune. En effet, l'entreprise, composée de machines, bâtiments et véhicules, est l'outil de travail de l'entrepreneur et non des liquidités qu'il pourrait utiliser pour payer l'impôt.

Ces facteurs de production permettent de générer des revenus et de créer des emplois.

Les principaux problèmes apparaissent lorsque l'entreprise prend de la valeur et que ses fonds propres augmentent, mais qu'elle décide de réinvestir ses bénéfices plutôt que de les distribuer. Ainsi, les gains servent de manière efficace le développement de l'économie plutôt que les intérêts privés.

Ajoutons encore que la pratique genevoise tend à valoriser cet outil de travail de manière excessive parfois et peut conduire à une imposition disproportionnée de la fortune de l'entrepreneur, dont il ne peut librement disposer sans mettre en danger son activité.

Il est totalement inadmissible qu'un entrepreneur soit contraint de dilapider ses biens en raison d'une imposition sur la fortune exorbitante qui tend, qui plus est, à une imposition confiscatoire.

La taxation de l'outil de travail est une vraie problématique qui place la Suisse en queue de peloton sur la scène internationale. Il est grand temps que nos politiciens se penchent sur la question et amène une solution qui encourage le développement économique au lieu de le pénaliser.

constructionromande : rencontre 2018 avec les Parlementaires fédéraux romands

L'association régionale constructionromande, dont la FMB assure la Direction et le secrétariat, a tenu le 26 septembre à Berne sa désormais traditionnelle rencontre annuelle avec les Parlementaires fédéraux romands.

Chaque année, une thématique particulière d'importance pour l'industrie romande de la construction est mise en avant. Lors de cette édition, c'est de politique de la concurrence dont il a été question. L'enjeu est en effet d'actualité pour les entreprises, avec notamment la révision en cours de la loi sur les marchés publics et la mise en consultation annoncée pour la fin de cette année d'une révision de la loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence.

Pour les entreprises de la construction, une priorité se fait toujours plus urgente : pour être saine, la concurrence doit avant tout être équitable. Et cela nécessite un cadre légal de qualité, visant une régulation efficace du marché en tenant compte des réalités du terrain. Cela implique aussi une prise de conscience et une cohérence des pratiques par les autorités, les marchés publics occupant une place prépondérante dans l'économie suisse de la construction.

La loi sur les marchés publics, dont la révision est actuellement débattue aux Chambres fédérales, doit ainsi remettre le rapport qualité-prix au centre des critères d'adjudication en lieu et place du seul prix. Lors de sa session d'été, le Conseil national a résolument confirmé cette orientation nécessaire en retouchant significativement le projet initial présenté par le Conseil fédéral, qui laissait beaucoup à désirer. C'est maintenant au tour de la Chambre des cantons de s'attaquer au projet et constructionromande encourage les Conseillers aux Etats à confirmer les décisions du national. Il s'agira aussi de supprimer l'actuel article 59 du projet du Conseil fédéral, prévoyant un droit de regard a posteriori de l'adjudicateur dans les procédures de gré à gré ; pour les entreprises, un tel droit de regard serait inacceptable du point de vue de la sécurité juridique et du respect des contrats.

S'agissant de la loi sur les cartels, la manifestation a été l'occasion de dresser un état des lieux de son application du point de vue de l'industrie de la construction. Un constat de base a été posé : le marché actuel se caractérise par son grand dynamisme et son fonctionnement des plus concurrentiel. On constate donc avec inquiétude certaines dérives dans l'application de la loi, dues en partie à un activisme malvenu de la part de la Commission de la concurrence, mais aussi à l'imprécision de certains articles de la loi. constructionromande a ainsi plaidé pour une clarification de la législation, laissant moins de marge d'interprétation aux autorités d'application et augmentant ainsi tant la lisibilité du cadre légal que la sécurité juridique dont

ont besoin les entreprises. La conférence s'est terminée par des échanges enrichissants entre les Parlementaires et les représentants d'associations présents. Au vu de l'engouement suscité par la rencontre, avec pas moins de quarante participants, rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour l'année prochaine.

Les détails et photos de la manifestation peuvent être consultés sur le site Internet de constructionromande : www.constructionromande.ch.



constructionromande
membre de constructionsuisse



Constructions et métiers du bois à l'honneur

Par Sophie Barenne, coordinatrice des programmes, Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe (FEDRE)

Genève accueillera en janvier prochain la première édition des Rencontres WoodRise, une plateforme interprofessionnelle pour l'ensemble de la filière bois qui s'achèvera par une journée grand public de sensibilisation aux nouveaux usages du matériau. L'occasion pour les professionnels de la construction de se rencontrer et de débattre aussi avec des investisseurs, concepteurs, chercheurs, donneurs d'ordres publics et privés ainsi que des politiques.

Jamais pareil événement n'aura eu lieu pour le bois en Suisse romande. Après la COP21 à Paris et WoodRise à Bordeaux, voici que se profilent les Rencontres WoodRise Genève-Jura-Léman-Mont-Blanc, du 30 janvier au 2 février 2019, au Pavillon Sicli à Genève. La manifestation transfrontalière, portée notamment par Lignum Genève mais aussi par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les principaux cantons romands, la ville de Genève et les professionnels du bois, mobilisera aussi les investisseurs de la finance durable qui tentent de faire de Genève le leader des investissements responsables. Des enjeux colossaux attendent ainsi la filière du bois, en effervescence.

Lieu emblématique, en plein cœur du PAV

C'est au cœur du PAV qu'aura lieu cette première édition. Tout un symbole. Ce territoire, îlot industriel de 230 hectares longtemps en marge, accueille aujourd'hui l'un des plus grands projets de densification et de renouvellement urbain européen et devrait servir d'exemple pour des réalisations en d'autres lieux. Quant au Pavillon SICLI, s'il est tout en béton il n'en demeure pas moins emblématique des enjeux urbanistiques des espaces urbains en reconversion. Situé aux acacias, il cristallise à la fois la réflexion, le travail et les débats sur le devenir de la Ville. Pour les Rencontres WoodRise, il fera figure de laboratoire artistique et urbain au service des professions du bois.

Vecteur clé du développement durable.

Qu'il s'agisse des débouchés historiques ou de secteurs plus éloignés de son modèle d'affaire, l'ensemble de la filière a connu, dans les dernières années, un vrai tournant la propulsant à l'avant-garde et ouvrant la porte à de nombreux domaines de valorisation encore inexploités. Rapide, le bois permet l'expression d'une certaine créativité plastique et représente une des principales réponses à la densification des villes, en commençant par la surélévation. Outre l'incroyable potentiel technologique qu'il détient, le bois constitue aussi une solution pour l'environnement. Il est la clef de voute d'un système vertueux capable d'encourager l'implication des investisseurs qui, au-delà du risque et du rendement, considèrent la durabilité comme nouvelle dimension fondamentale. L'événement suscite déjà un vif enthousiasme auprès des industriels et des professionnels du bois et prouve qu'il existe une demande réelle du secteur à travailler de façon collaborative.

1ère édition des Rencontres WoodRise 30 janvier au 2 février 2019

La manifestation se déroule sur trois jours, avec débats, expositions, conférences, tables rondes sur la forêt, le bois-énergie, l'innovation, la formation, et la construction bois. Elle offre un espace de dialogue pour traiter des enjeux énergétiques et environnementaux, des métiers et des compétences, du développement des nouveaux usages du bois, ainsi que des nouveaux marchés, procédés et produits.

Inscriptions et informations sur
www.rencontres-woodrise.ch



IMPRESSUM

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas Rufener • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.